

La maîtrise d'œuvre en aménagement urbain

Marlène GAILLARD

José SERRANO

Le maîtrise d'œuvre, un rôle clé dans la réussite d'un projet

La maîtrise d'œuvre (MOE) regroupe l'ensemble des missions menées pour concevoir, piloter et coordonner un projet d'un point de vue technique, pour le compte du maître d'ouvrage (MOA), qui peut être public ou privé.

Le maître d'œuvre est un·e acteur·rice central·e, véritable chef·fe d'orchestre du projet, présent·e à chaque étape, de la phase de conception jusqu'à la livraison finale. On peut le·la considérer comme la colonne vertébrale d'un projet.

Les différentes étapes de la maîtrise d'œuvre pour un projet d'aménagement :

Étude initiale (ESQ – Esquisse) : Analyse du besoin, premières idées et vérification de la faisabilité technique.

Missions concrètes : Comprendre les attentes du client, étudier le site et les contraintes réglementaires (PLU, normes d'accessibilité, etc.), réaliser un état des lieux si nécessaire et proposer les premières esquisses du projet.

Concrétisation du projet (PRO – Projet) : Élaboration des plans d'aménagement définitifs et des documents techniques.

Missions concrètes : Élaboration et étude détaillée des plans AutoCAD, estimation plus précise de la quantification des fournitures nécessaires au chantier et du dimensionnement des structures (par exemple, la chaussée).

Analyse des offres (ACT – Assistance à la passation des Contrats de Travaux) : Accompagnement du maître d'ouvrage pour choisir les entreprises.

Missions concrètes : Analyse des offres financière, technique et administrative.

Suivi du chantier (DET – Direction de l'Exécution des Travaux) : Supervision des travaux, coordination des intervenants, contrôle du respect des délais, du budget et de la qualité.

Missions concrètes : Animation de réunions de chantier, rédaction de comptes rendus, contact permanent et privilégié avec la MOA et les entreprises.

ESQ

AVP

PRO

DCE

ACT

VISA

DET

AOR

Définition du projet (AVP – Avant-Projet) : Élaboration de plans, choix techniques, premier dimensionnement, estimation des coûts et des délais.

Missions concrètes : Élaboration de plans AutoCAD, réflexion sur les aménagements, premières décisions techniques et estimation financière prévisionnelle.

Préparation de la consultation (DCE – Dossier de Consultation des Entreprises) : Constitution des pièces nécessaires à l'appel d'offres.

Missions concrètes : Finalisation des plans, rédaction des documents techniques et administratifs et mise en forme du dossier destiné aux entreprises pour la consultation.

Validation des plans d'exécution (VISA – terme technique, non acronyme) : Vérification technique des documents produits par les entreprises.

Missions concrètes : Vérification de la conformité des fiches techniques, vérification de la justesse technique des plans.

Réception des travaux (AOR – Assistance aux Opérations de Réception) : Organisation de la réception, vérification de la conformité des ouvrages avec les engagements contractuels.

Missions concrètes : Analyse de plans AutoCAD, élaboration de documents de réception officielle.